

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

## Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023  
 Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :  
 Afférents au Conseil Communautaire : 41  
 En exercice : 41  
 Qui ont pris part à la délibération : 27  
 Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

**Procurations de :** François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud, Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

**Absents et excusés :** Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff et Michel Partage. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-021**  
**Fixation des tarifs des produits et services de la régie multi-services**  
**et de refacturation des lames SIL de la signalétique des zones d'activités**

**Rapporteur : Jean-Marc Brabant**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-6,  
 Vu la délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020, fixant les tarifs de la régie multi-services,  
 Vu les statuts de COTELUB,

Considérant ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en place de la signalétique sur les zones d'activité du territoire, de prévoir le tarif de refacturation aux entreprises de la fourniture et de la pose des lames SIL,

Il est proposé d'abroger la précédente délibération n°2020-084 du 10 décembre 2020, et de reprendre une délibération globale pour les tarifs de facturation des produits et services ci-dessous :

<b>Produit ou service</b>	<b>Tarif</b>
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 600 composteurs collectifs
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 badge d'accès au pôle environnement (renouvellement)	10,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'abroger** la délibération n°2020-084 du 1 décembre 2020,
- **De fixer** les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme suit :

<b>Produit ou service</b>	<b>Tarif</b>
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 600 composteurs collectifs
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 badge d'accès au pôle environnement (renouvellement)	10,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'abroger** la délibération n°2020-084 du 1 décembre 2020,
- **De fixer** les tarifs des produits et services facturés aux usagers comme suit :

Produit ou service	Tarif
1 composteur bois individuel	25 € - Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 5 000 composteurs individuels
1 composteur collectif	Gratuit à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2023, dans la limite de 600 composteurs collectifs
1 sac de collecte de déchets verts	5,00 €
1 badge d'accès au pôle environnement (renouvellement)	10,00 €
1 copie A4 noir et blanc	0,18 €
1 copie A4 couleur	0,40 €
1 copie A3 noir et blanc	0,50 €
1 copie A3 couleur	0,60 €
1 clé USB 1 Go maxi	5,00 €
1 Fourniture et pose d'une lame SIL	73,20 €
1 Mise à jour de lame SIL	79,20 €

- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg  
Secrétaire de séance